



municipalité régionale
de comté de manicouagan

AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

APPEL DE SOUMISSION POUR VENTE DE BÂTIMENT CONFISQUÉ POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LOYER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan, corporation municipale légalement constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), ayant son siège social au 768, rue Bossé à Baie-Comeau, Québec, G5C 1L6, que le bâtiment situé sur l'immeuble ci-après désigné sera vendu par appel de soumissions, conformément au Règlement sur la disposition de certains biens excédentaires ou confisqués (chapitre T-8.1, r. 2) de la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1).

| | |
|---|---------------------------|
| MUNICIPALITÉ DE : | Pointe-Lebel |
| NOM DU PROPRIÉTAIRE : | MRC de Manicouagan |
| NUMÉRO DE DOSSIER MRC : | 0960-25-9182.32 |
| IMPÔT FONCIER DÛ : | 2 438,60 \$ |
| IMPÔT SCOLAIRE DÛ : | 105,46 \$ |
| 50 % DE LA VALEUR INSCRITE AU RÔLE : | 1 500,00 \$ |
| TOTAL : | 4 044,06 \$ |
| MONTANT MINIMUM ACCEPTÉ : | <u>4 044,06 \$</u> |

DÉSIGNATION

Un bâtiment situé sur un terrain connu et désigné comme étant le dossier 0960-25-9182.32, situé sur le lot 5 344 447 du cadastre officiel du Québec et localisé à l'adresse civique 448, rue Granier dans la municipalité de Pointe-Lebel, dans la circonscription foncière de **Saguenay**, d'une superficie approximative de 3 000 m², avec bâtisse dessus construite.

Pour faire une offre relative au bâtiment ci-dessus, vous devez vous procurer un bordereau de soumission sur le site web de la MRC (mrcmanicouagan.qc.ca) ou en communiquant au 418 589-9594, poste 0.

Le bordereau et un chèque visé du montant soumis doivent être déposés au bureau de la MRC de Manicouagan dans une **enveloppe scellée** portant la mention « SOUMISSION POUR VENTE DE BÂTIMENT CONFISQUÉ POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LOYER – MRC DE MANICOUAGAN », et ce, **au plus tard le 6 mars 2023 à 11 h**, date et heure auxquelles les offres seront ouvertes publiquement.

L'offre égale ou dépassant le montant minimum accepté la plus élevée sera retenue. En cas d'égalité d'offres les plus élevées, un tirage au hasard sera effectué pour déterminer le soumissionnaire retenu.

Prenez note que le soumissionnaire retenu devra conclure un bail de location avec la MRC de Manicouagan et payer le loyer annuel de 1 200 \$ pour l'année 2023 (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024).

Pour obtenir de plus amples informations concernant le terrain décrit ci-dessus, veuillez-vous adresser au département de la gestion foncière de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 1^{er} jour du mois de février 2023.

Lise Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière